



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/600
11 novembre 1997

Original: ANGLAIS
et
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1998-2002 ET
CALENDRIER DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
ET DE SES REUNIONS D'EXPERTS POUR 1998

Note : Le projet de programme de travail reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de la construction des véhicules à sa cent treizième session et il est transmis au Comité des transports intérieurs pour examen à sa soixantième session (TRANS/WP.29/599, par. 23 et 24). Le texte a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1997/12, avec comme seule modification dans le calendrier des réunions pour 1998 (quarantième session de WP.29/GRE et soixante-quatorzième session de WP.29/GRSG). Afin de faciliter la comparaison entre le projet de programme de travail et le texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-neuvième session (ECE/TRANS/119/Add.1), les éléments supplémentaires ressortent en caractères gras, et le texte qu'il est proposé de supprimer est placé entre crochets.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITE 02.3 : CONSTRUCTION DES VEHICULES

- [02.3.1 Harmonisation et amélioration des règlements et recommandations relatifs aux véhicules routiers
Règlements relatifs à la construction des véhicules Priorité : 1

Exposé succinct : Le Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux équipements et aux pièces des véhicules à moteur et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

Travail à faire :

- a) [b] [Elaboration de nouveaux règlements et mise à jour des règlements en vigueur concernant] **Dans le cadre de l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958), le Groupe de travail élaborera de nouveaux règlements et actualisera ceux qui sont en vigueur afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne :**
- i) les dispositions générales de sécurité;
 - ii) la pollution et l'énergie;
 - iii) le freinage et le roulement;
 - iv) l'éclairage et la signalisation lumineuse;
 - v) le bruit;
 - vi) la sécurité passive.
- (Projet permanent)
- b) [a] Harmonisation des règlements de la CEE avec les Directives correspondantes de la CE concernant la construction des véhicules **afin d'uniformiser les prescriptions.** (Projet permanent)
- c) **Examen de toute proposition d'élaboration d'un accord mondial visant à harmoniser, à l'échelon de la planète, les prescriptions relatives à la construction des véhicules et des moteurs. (1999)**
- d) [c] Elaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) **en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non abordées dans les règlements.** (Projet permanent)

[02.3.2 Arrangements en vue de la suppression des obstacles techniques au commerce international des véhicules à moteur et de leurs équipements et pièces Priorité : 1

Exposé succinct : Dans le cadre de l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958), le Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29) fixe des conditions qui contribuent, par l'adoption générale de prescriptions relatives aux performances et de procédures d'essai et méthodes de mesure harmonisées, à éliminer les éventuels obstacles techniques au commerce des véhicules à moteur et de leurs équipements et pièces.

Travail à faire :

- a) Travaux au titre de l'Accord amendé (E/ECE/324-E/ECE/TRANS/505/Rev.2).
(Projet permanent)
- b) Le Groupe de travail étudiera toute proposition d'élaboration d'un accord mondial visant à harmoniser, à l'échelon de la planète, les prescriptions de construction applicables aux véhicules, aux moteurs et aux équipements. (1999)]

....

[ACTIVITE 02.7 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ECONOMIES D'ENERGIE
DANS LES TRANSPORTS

02.7.1 Incidences de l'infrastructure et des opérations de transport sur l'environnement, notamment la pollution et le bruit Priorité : 1

a) Transport routier

Exposé succinct : Etude de l'incidence de l'infrastructure routière sur l'environnement, et de celle du bruit et des émissions polluantes occasionnés par les véhicules routiers, comme indiqué dans les activités 02.2.1 et 02.3.1.

Travail à faire : Voir les activités 02.2.1 et 02.3.1. (Projet permanent)]

...

* * *

II. CALENDRIER DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CONSTRUCTION DES VEHICULES ET DE SES REUNIONS D'EXPERTS POUR 1998 *

<u>Réunion</u>	<u>Session</u>	<u>Dates</u>	<u>Nombre de demi-journées</u>
Réunion d'experts (WP.29/GRPE)	Trente-cinquième	13-16 janvier (p.m./a.m.)	6
Réunion d'experts (WP.29/GRRF)	Quarante-troisième	2-6 février (p.m./a.m.)	8
Réunion d'experts (WP.29/GRB)	Vingt-huitième	23-26 février (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Soixante-sixième	9 mars	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	Cent quatorzième Huitième	10-13 mars	8
Réunion d'experts (WP.29/GRE)	Quarantième	31 mars (p.m.) - 3 avril	7
Réunion d'experts (WP.29/GRSG)	Soixante-quatorzième	20 avril (p.m.) - 24 avril	7
Réunion d'experts (WP.29/GRSP)	Vingt-troisième	4-8 mai (p.m./a.m.)	8
Réunion d'experts (WP.29/GRPE)	Trente-sixième	2-5 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Soixante-septième	22 juin	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	Cent quinzième Neuvième	23-26 juin	8
Réunion d'experts (WP.29/GRRF)	Quarante-quatrième	21-23 septembre	6
Réunion d'experts (WP.29/GRB)	Vingt-neuvième	24 et 25 septembre	4
Réunion d'experts (WP.29/GRE)	Quarante et unième	5-9 octobre (p.m./a.m.)	8
Réunion d'experts (WP.29/GRSG)	Soixante-quinzième	27-30 octobre (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Soixante-huitième	9 novembre	2
Groupe de travail (WP.29) et Comité d'administration (AC.1)	Cent seizième Dixième	10-13 novembre	8
Réunion d'experts (WP.29/GRSP)	Vingt-quatrième	1-4 décembre (p.m./a.m.)	6
		Total	108 demi-journées (54 journées)

* / Les sessions marquées "(p.m./a.m.)" commencent l'après-midi à 14 h 30 à la date indiquée et s'achèvent à 12 h 30 à la date indiquée. Les sessions ne portant pas de mention particulière s'ouvrent à 9 h 30 à la date indiquée et ne s'achèvent pas, en principe, avant 17 h 30 à la date indiquée.

Les sessions du Comité de gestion WP.29/AC.2 commencent à 10 heures à la date indiquée.

Les sessions du Groupe de travail WP.29 proprement dit commencent à 10 heures à la date indiquée.

(Les sessions du Comité de gestion AC.1 se tiendront en principe le mercredi, vers la fin de l'après-midi, pendant les sessions du Groupe de travail WP.29.)

Note : Comité des transports intérieurs, soixantième session :
12-16 janvier 1998;
Salon de l'automobile de Genève, Palexpo : 5-15 mars 1998;
Commission économique pour l'Europe, cinquante-troisième session :
20-23 avril 1998.
